Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260130-2026_01_29_07-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_01_29_07

FEUILLET 2026_07

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026
12 membres en exercice
11 membres présents
11 votants
01 absent

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, LE NAOUR Nathalie, PLET Frédéric adjoints, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Absent : BRIAND Yvon.

Secrétaire de séance : Alain PARMENTIER

OBJET : RESIDENCE DES SOURCES – DENOMINATION DE LA VOIE INTERNE POUR L'ADRESSAGE DES LOTS

Dans le cadre de la vente des futurs lots de la résidence des Sources, la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) demande à la commune de procéder à l'adressage des parcelles de la Résidence des Sources.

Il est donc proposé à l'Assemblée de numéroter les parcelles en suivant exactement la dénomination du découpage des lots existants comme indiqué ci-dessous :

LOT n°1 = n°01 Résidence des Sources	LOT n°8 = n°08 Résidence des Sources
LOT n°2 = n°02 Résidence des Sources	LOT n°9 = n°09 Résidence des Sources
LOT n°3 = n°03 Résidence des Sources	LOT n°10 = n°10 Résidence des Sources
LOT n°4 = n°04 Résidence des Sources	LOT n°11 = n°11 Résidence des Sources
LOT n°5 = n°05 Résidence des Sources	LOT n°12 = n°12 Résidence des Sources
LOT n°6 = n°06 Résidence des Sources	LOT n°13 = n°13 Résidence des Sources
LOT n°7 = n°07 Résidence des Sources	LOT n°14 = n°14 Résidence des Sources

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (RUZIC Olivier et PLET Frédéric) :

- **VALIDE** la numérotation des lots ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **CHARGE** le Maire d'en informer le service national des adresses de la Poste ainsi que tous les organismes concernés par cette décision.

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor

Pour extrait conforme,

Le Maire, Christophe THEBAULT